

Département du Gers

**MAIRIE
de
MONTESQUIOU
32320**

—
telephone: 05.62.70.91.18

E-mail:

mairie.montesquiou@wanadoo.fr

Site internet :

<https://montesquiou.org/>

Montesquiou, le 19/05/2026

RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE - SECHERESSE

Par arrêté interministériel en date du 11/05/2026, paru au journal officiel du 14 mai 2026, la commune de Montesquiou a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les propriétaires ayant constaté des dommages sur leurs bâtiments doivent impérativement effectuer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurances dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de parution au Journal officiel (14/05/2026).